



**SYNDICAT DE LA REGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES  
MENAGERES**

## **PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 14 MARS 2016**

**Date de Convocation**

04 mars 2016

**Date d’Affichage**

21 mars 2016

**Nombre de délégués**

- En exercice	55
- Présents	36
- Votants	36
- Représentés	00
- Absents	19

L’an deux mille seize, le 14 mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

**Présents** : M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, CADARIO, NICOLLE, DEFORGES, DELALANDRE, SANSOVINI, CLERC, FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. CHEREAU, JEGO, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, MAILLARD, Mme ROUSSELET, M. THILLAYS, représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. RODRIGUEZ, RICHTIN représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M.M. DALICIEUX, MUNOZ, Mme CHARET, M.M. LECONTE, M. CHOLLET, MAILLARD représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais », Mmes ROBBE, FAUCONNET, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, AUBRY, M. CHAUVET représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois ».

**Représentés** : -

**Absents** : Mme DUFFAULT M.M. LENARDUZZI, DA SILVA, BUZZI, LEDOUX, M. OLLAR, Mme GRIERE, M.M. MARTIN, MOISSON, Mme DUBREUCQ, M. BOITEUX, Mme VILLIERS, M.M. DENORMANDIE, YWANNE.

**Absents excusés** : M. VARY, Mme MASSON, M. TROUVE, M. OZOG, Mme KLEIN, M. ALLAIN.

**Etaiement également présents** :

- Mme Andrée ZAÏDI, Directrice du SIRMOTOM.

**Secrétaire de séance** : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

La séance est ouverte à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Yves JEGO.

*(Madame Zaïdi procède à l'appel)...*

**M. JEGO** : Bonsoir à tous. Le quorum étant atteint, nous pouvons débiter notre réunion du Comité Syndical.

## ORDRE DU JOUR

### **INSTITUTION ET VIE POLITIQUE**

- Installation d'un nouveau délégué titulaire pour la « Communauté de Communes Bassée Montois »
- Installation de deux nouveaux délégués titulaires et d'un nouveau délégué suppléant pour la « Communauté de Communes Bocage Gâtinais »
- Approbation du Procès-Verbal du 30 novembre 2015

### **FINANCES**

- Débat d'orientation budgétaire 2016
- Autorisation donnée au Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Ile-de-France, pour l'étude sur l'implantation des points d'apport volontaire pour les communes du SIRMOTOM

### **COMMANDE PUBLIQUE**

- Information sur la liste des marchés conclus pour l'année 2015
- Autorisation donnée au Président à annuler le projet de la construction d'une ressourcerie-recyclerie, et à signer un avenant de résiliation à la convention d'occupation du domaine public au SYTRADEM dans le cadre de la construction de la ressourcerie-recyclerie
- Autorisation donnée au Président à passer l'avenant n° 1 au marché « Fourniture de caissons pour les déchetteries du Sirmotom »
- Autorisation donnée au Président à lancer une consultation pour la location d'un véhicule pour le tractage de la déchiqueteuse dans le cadre de l'opération « Broyage des déchets verts à domicile »

### **DOMAINE ET PATRIMOINE**

- Autorisation donnée au Président à effectuer les démarches administratives nécessaires à l'achat de la parcelle AN104 appartenant à la Société SCI JLC, enseigne ARDECA

### **FONCTION PUBLIQUE-PERSONNEL**

- Autorisation donnée au Président à participer aux frais de soins de santé et prévoyance du personnel du SIRMOTOM
- Autorisation donnée au Président à créer un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet

## **AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES**

- Autorisation donnée au Président à renouveler l'opération « Deux poules et un poulailler pour réduire nos déchets »
- Modification du règlement intérieur des déchetteries du SIRMOTOM
- Modification du règlement de collecte
  
- Affaires et questions diverses

### **INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE POUR LA « COMMUNAUTE DE COMMUNES BASSEE MONTOIS »**

**M. JEGO :** Monsieur Alain DENORMANDIE remplace M. Alain LAKAYE. Nous le considérons comme installé. Je le félicite et lui souhaite la bienvenue !

### **INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX DELEGUES TITULAIRES ET D'UN NOUVEAU DELEGUE SUPPLEANT POUR LA « COMMUNAUTE DE COMMUNES BOCAGE GATINAIS »**

**M. JEGO :** Les membres du Conseil Syndical se doivent d'accueillir et d'installer au sein du SIRMOTOM :

Monsieur Pascal DALICIEUX en qualité de délégué titulaire en remplacement de Monsieur Charles Gelé, pour la commune de Blennes, Monsieur Alain MOISSON en qualité de délégué titulaire en remplacement de Madame Liliane PORTIE, et Monsieur Jean-Pierre DOUSSOT en qualité de délégué suppléant en remplacement de Madame Chantal GODON, pour la commune de Diant.

Ils sont installés avec nos félicitations !

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 30 NOVEMBRE 2015**

**M. JEGO :** Je remercie notre sténotypiste pour la qualité de son travail. Avez-vous des remarques ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Il est approuvé à l'unanimité.

### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016**

**M. JEGO :** Deux faits saillants sont à noter cette année :

- D'abord, nous abandonnons notre projet de recyclerie-ressourcerie. Ce projet était parti d'un travail avec Emmaüs. A un moment, nous sentions Emmaüs plus chancelant. Je vous avais donc proposé que nous lancions un appel à projet ou à candidatures pour être sûrs que le gestionnaire soit solide et bien déterminé à gérer le projet.

Nous avons eu une réunion avec Emmaüs France. L'association trouvait cette idée tout à fait formidable. Nous avons donc lancé cet appel à candidatures. Finalement, Emmaüs n'a pas répondu et le retour de l'association qui a répondu était si dramatique qu'il ne faut surtout pas s'engager avec.

Nous avons bâti un projet. Pour éviter de procéder par emprunt, nous avons décidé de thésauriser un peu chaque année. Je vous propose d'abandonner cette réalité. Nous avons essayé. Le projet était intéressant, car il nous permettait d'être dans le recyclage et la ressourcerie des produits. Cela pouvait limiter les collectes de monstres, etc. Néanmoins, nous ne trouvons personne pour gérer. Je ne veux pas proposer que le Syndicat gère lui-même, embauche le personnel, etc. De plus, nous sortirions de notre compétence de collecte des ordures ménagères. Ce premier élément va donc nous permettre d'économiser une grande partie de l'argent thésaurisé.

- Ensuite, les chiffres sont plutôt bons. Cette année nous devions passer un palier sur les emprunts pour l'usine. L'usine a subi des emprunts. Il y a un ordre de marche et nous devions passer un palier. En définitive, la baisse des taux et la rentabilité de l'usine font que ce palier est moins important. Le SYTRADEM nous réclame 9 % de plus que l'année précédente, c'est-à-dire moins que nous l'imaginions. Le palier devait être de 15 ou 17 %. Nous avons anticipé sur 17 % et finalement, on ne nous demande que 9 %. Les taux sont plutôt bas.

Ces deux bonnes nouvelles cumulées devraient amener la Vice-présidente, Madame DE SAINT LOUP, à vous proposer de baisser la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 8,79 % pour chacune des Communautés de Communes chez qui nous la prélevons. Charge à ces Communauté de Communes de répercuter cette baisse sur les habitants. Nous avons déjà procédé à une baisse de 10 % de la TEOM en 2014. Aujourd'hui, nous la baissions encore de 8,79 %. Nous ne sommes pas loin d'avoir rattrapé la hausse demandée à l'époque où il avait fallu faire un effort pour l'usine. Ce sujet de satisfaction montre aux habitants nos efforts, notre bonne gestion, la rationalisation des dépenses, le bon fonctionnement de l'usine, son côté écologique, etc.

Pour autant, nous ne nous "déshabillons" pas. Nous conservons une réserve pour aller vers la mise en œuvre des points d'apport volontaire dans chacune des communes. Nous gardons le bon équilibre de notre Syndicat. Cette baisse de la TEOM permettra de rendre du pouvoir d'achat aux gens à un moment où ils en ont bien besoin. Cela montre que les taxes ne font pas toujours qu'augmenter. A certains moments, elles peuvent diminuer ! Il faudra le rappeler via les outils de communication bien adaptés.

J'ai peut-être oublié des éléments sur les orientations budgétaires. Vous disposez d'un document extrêmement complet. Il a été préparé avec une grande compétence, dévouement et détermination par la Vice-présidente en charge de ces sujets. Je la remercie. Le débat est ouvert.

**Mme FAUCONNET** : L'association qui a répondu pour la ressourcerie était la Rose des Vents. Elle gère la ressourcerie du Lombric à Vaux-le-Pénil. Pourquoi n'est-elle pas en capacité de gérer ici ?

**Mme ZAÏDI** : Le dossier présenté était un copier-coller de celui de Vaux-le-Pénil. Or, le nôtre n'a rien à voir. Elle n'a fait aucun effort.

**M. JEGO** : Elle n'a pas fait d'effort, elle n'est pas venue voir et n'a pas essayé de comprendre le concept.

**Mme ZAÏDI** : Elle n'a pas répondu au cahier des charges.

**M. JEGO** : Elle nous a envoyé le dossier de Vaux-le-Pénil qui ne répondait pas à notre cahier des charges. Cela nous a inquiétés. D'abord, je m'attendais à ce qu'Emmaüs réponde. Ensuite, si d'autres associations répondaient, je m'attendais à ce que nous les voyions pour réaliser un travail en commun. Or, nous n'avons pas vu l'association de la Rose des Vents. Elle n'a demandé de rendez-vous à personne et nous a envoyé le dossier de Vaux-le-Pénil.

**Mme FAUCONNET** : C'est décevant. Le profil de l'association correspondait bien.

**M. JEGO** : Je sais. J'étais content de savoir qu'une association avait répondu. Il faudra peut-être reprendre l'attache avec eux et revoir la situation à un moment ou à un autre. Cependant, nous sommes sur des montants d'investissement importants (3,5 M €). Les temps sont difficiles et nous ne savons pas quel sera l'avenir de nos Syndicats. Dans le cadre de la loi NOTRe, tout ceci est appelé à évoluer. En tant que Président sortant d'un Syndicat, je me voyais mal balancer un projet à hauteur de 3,5 M € avec un prestataire pas très sûr de lui. Si demain on nous impose des fusions ou autres, on risque de nous demander des explications. Une fois que l'organisation sera plus stable, il appartiendra aux élus de décider de reprendre la situation. Nous sommes quand même dans une période d'incertitude par rapport à ce qui se passera au 1<sup>er</sup> janvier 2017. C'est vrai, le dossier était décevant. Cependant, nous étions encore plus déçus par Emmaüs qui a travaillé avec nous durant trois ans. Emmaüs a participé à plusieurs réunions dont la dernière en présence du Directeur d'Emmaüs France. Emmaüs se disait très motivé par l'appel d'offres et n'a finalement même pas répondu. C'est dommage. Néanmoins, il ne faudra pas abandonner cette belle idée, il faudra seulement trouver le bon acteur. Y a-t-il d'autres questions ?

**M. CHEREAU** : Ne peut-on pas renégocier la contribution au SYTRADEM ? Elle est calculée par habitant et non par rapport au tri, etc.

**M. JEGO** : Non, cette contribution est surtout due au fait que le SYTRADEM paie l'usine. Ce n'est pas une contribution par habitant. Elle est ramenée par habitant pour la compréhension de tous. Tant que le remboursement de l'usine n'est pas terminé, cette contribution est quasi obligatoire. Le jour où l'usine sera faite -s'il existe encore un SYTRADEM-, nous aurons peut-être fusionné... Je ne sais pas quel sera le paysage. Pour l'instant, cette contribution est calculée en fonction des dépenses obligées du SYTRADEM (usine) divisées par le nombre d'habitants. L'usine n'est pas encore finie d'être payée. Y a-t-il d'autres questions sur les orientations budgétaires ? (Non).  
Le débat a eu lieu.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES  
DU CONSEIL REGIONAL ILE-DE-FRANCE, POUR L'ETUDE SUR L'IMPLANTATION DES  
POINTS D'APPORT VOLONTAIRE POUR LES COMMUNES DU SIRMOTOM**

**M. JEGO :** Ce n'est pas parce que nous avons gardé un peu d'argent que nous ne demandons pas des subventions. Entre parenthèses, la région nous en doit une grosse ! Si elle peut nous redonner des subventions, nous n'allons pas nous priver de les lui demander.

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est approuvé.

**INFORMATION SUR LA LISTE DES MARCHES CONCLUS POUR L'ANNEE 2015**

**M. JEGO :** Vous en avez pris connaissance. Avez-vous des questions ? (Non).

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A ANNULER LE PROJET  
DE LA CONSTRUCTION D'UNE RESSOURCERIE-RECYCLERIE, ET A SIGNER UN  
AVENANT DE RESILIATION A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
AU SYTRADEM DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE LA RESSOURCERIE-  
RECYCLERIE**

**M. JEGO :** Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est approuvé.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A PASSER L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ  
« FOURNITURE DE CAISSONS POUR LES DECHETTERIES DU SIRMOTOM »**

**M. JEGO :** Pour des raisons de sécurité, nous sommes amenés à passer une commande et un avenant afin d'avoir des caissons plus grands pour certains types de déchets et plus épais pour d'autres. Nous avons aussi besoin de caissons avec une échelle. Y a-t-il des questions ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est approuvé.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A LANCER UNE CONSULTATION POUR LA  
LOCATION D'UN VEHICULE POUR LE TRACTAGE DE LA DECHIQUETEUSE DANS LE  
CADRE DE L'OPERATION « BROYAGE DES DECHETS VERTS A DOMICILE »**

**M. JEGO :** L'opération fonctionne bien. Je ne voudrais pas que nous ayons des listes d'attente trop importante. Si la demande monte en puissance, il serait bien que nous ayons une deuxième équipe. Nous avons enregistré 104 rendez-vous, 608 m<sup>2</sup> de déchets broyés et 85 tonnes. Vous pouvez en faire la promotion dans vos communes. Pour une somme forfaitaire de 15 €, un agent vient à domicile pour déchiqueter tout ce que vous avez coupé. Ce service mérite d'être valorisé. Nous avons tous intérêt à passer le message. Comme l'écobuage est interdit, il faut bien trouver des solutions.

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

C'est approuvé.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A EFFECTUER LES DEMARCHES  
ADMINISTRATIVES NECESSAIRES A L'ACHAT DE LA PARCELLE AN104 APPARTENANT  
A LA SOCIETE SCI JLC, ENSEIGNE ARDECA**

**M. JEGO :** Nous avons l'opportunité d'acheter une parcelle juste à côté de la déchetterie de Montereau. Elle permettrait de mettre aux normes la déchetterie de Montereau. Toutefois, cet achat est soumis à l'obligation de dépolluer le terrain. Sinon, nous serions obligés de refaire une deuxième déchetterie, ce qui serait plus coûteux.

**Un délégué :** Le coût de la dépollution a-t-il été évalué ?

**M. JEGO :** Il n'est pas à notre charge. Il est nécessairement à la charge du vendeur. La dépollution est en cours.

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

C'est adopté.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A PARTICIPER AUX FRAIS DE SOINS DE  
SANTE ET PREVOYANCE DU PERSONNEL DU SIRMOTOM**

**M. JEGO :** Vous avez pris connaissance des éléments. Le montant forfaitaire est de 50 € par agent sur le contrat de santé et de 30 € par agent sur le contrat de prévoyance. L'agent devra fournir un certain nombre d'attestations.

**Mme FAUCONNET :** Il est écrit dans la délibération que *"le montant peut être modulé par la collectivité selon le revenu ou la composition familiale de l'agent, dans un but d'intérêt social"*. Cela a-t-il été réfléchi ?

**Mme ZAÏDI :** Oui, cela a été réfléchi. Nous sommes 9 avec de faibles variations de salaires.

**Mme FAUCONNET :** D'accord, le problème ne se pose donc pas.

**M. JEGO :** Nous n'allons pas rentrer dans un système complexe.

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

Nous sommes d'accord.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A CREER UN EMPLOI PERMANENT  
D'ATTACHE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET**

**M. JEGO :** Il s'agit de faire face aux questions de communication. Il vous est donc proposé de créer ce poste. Nous avons déjà un agent qui s'occupe en partie de ce sujet.

**Mme ZAÏDI :** Oui, nous avons un agent positionné à 30 ou 40 % sur ce poste. Néanmoins, il passe la majeure partie de ses samedis ici pour pouvoir assumer ses tâches, ce qui n'est pas le but.

**M. JEGO :** Nous devons faire des efforts en matière de communication pédagogique vis-à-vis des gens, sur le tri, les services rendus, l'action du Syndicat, etc. Il faut que les communes se mobilisent. Je ne souhaite pas que la communication soit faite en direct du SIRMOTOM vers les habitants, mais à travers les outils communaux afin que les communes s'en emparent. Certaines communes s'en emparent très bien et d'autres moins bien. Il faut les aider et trouver le temps de créer le matériel à mettre à leur disposition. Si nous souhaitons faire des progrès sur nos critères aujourd'hui, nous devons mobiliser l'opinion, ce qui demande du temps et du travail. Nous avons une toute petite équipe. Nous avons toujours fait le choix de ne pas recruter et de ne pas augmenter les frais. En l'occurrence, il est raisonnable de réagir. Sinon, l'agent qui s'en occupe aujourd'hui va craquer. Y a-t-il des remarques ? (Non).

Tout le monde est-il d'accord ? (Oui).

C'est approuvé.

#### **AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A RENOUVELER L'OPERATION « DEUX POULES ET UN POULAILLER POUR REDUIRE NOS DECHETS »**

**M. JEGO :** Notre opération a connu un grand succès grâce à l'engagement de nos familles accueillantes. Une poule représentait 2,2 kg de déchets par semaine, soit 114 kg de déchets par an et par foyer. Cette opération a concerné 260 foyers. Nous avons encore des demandes en attente. Je vous propose donc de renouveler l'opération et de demander une petite participation financière de 20 €. A la marge, nous avons eu quelques soucis. Comme nous offrons les poules et l'équipement, il n'est pas malsain de demander une participation. L'opération a plus de succès que nous ne l'avions imaginé. 114 kg de déchets par an, ce n'est pas négligeable. Par ailleurs, je pense que l'effet pédagogique est fort. Je le juge dans ma propre famille -même si je n'ai pas fait appel au SIRMOTOM- les enfants ne jettent plus à la poubelle tout ce que les poules peuvent manger. C'est un progrès.

Tout le monde est-il d'accord ? (Oui).

#### **MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES DECHETTERIES DU SIRMOTOM**

**M. JEGO :** Nous avons un certain nombre d'éléments à ajouter sur les conditions d'accès et la tarification. Ce sujet a fait l'objet d'un débat fructueux au sein du Bureau. Le Conseil Syndical a-t-il des remarques ?

**Mme FAUCONNET :** Selon l'article 1 du règlement intérieur : "*la déchetterie est un espace clos et gardienné*". Le verbe "gardienné" n'existe pas. Il faudrait le remplacer par exemple par "*surveillé*" ou "*gardé*".

**M. JEGO :** Nous remplaçons donc "*gardienné*" par "*surveillé*". Merci pour cette remarque fort juste.

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est approuvé.

## **MODIFICATION DU REGLEMENT DE COLLECTE**

**M. JEGO** : Tout foyer au-dessus de 6 personnes a droit à un conteneur de 340 litres. Avez-vous des remarques sur ces modifications ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est approuvé.

## **AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

**M. JEGO** : Y a-t-il des questions ? (Non).

Je vous remercie pour votre présence et vous donne rendez-vous le 25 mars pour voter notre budget. Bonne soirée !

**La séance est levée à 19 H 55.**